

PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

N° 6/2016

Le vingt-sept mai deux mil seize, convocation adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance ordinaire du deux juin deux mil seize à vingt heures à la Mairie.

Date d'affichage de la convocation le 30 mai 2016

Conseillers élus : 23

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 19

Procurations : 2

Le Maire : Claude ZIMMERMANN

Séance du 2 juin 2016

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Sous la présidence de Monsieur Claude ZIMMERMANN, Maire

Mmes Valentine FRITSCH, Brigitte ROLL, Brigitte MULLER, Adjointes

MM. Olivier SCHLATTER, Alfred KLEITZ, Adjoints

Mmes Christine GEBUS, Monique GRAD-ORAN, Annette GRIES, Martine HUARD, Danièle MEYER,

MM. Philippe FRIEDRICH, Amaury GUERRIER, Gilbert HUTTLER, Emmanuel JUNG, Yan LONGERON, Valentin SCHAEFFER, Thomas TRUMPF, Steve WOLFFER.

Marc VOGEL est entré en la salle du conseil au point 3.

Absent(s) excusé(s) :

Claudia SCHAEFFTER ;

Pierre FEIDT qui a donné une procuration à Emmanuel JUNG ;

Romarc WEIL qui a donné procuration à Valentin SCHAEFFER

Absent(s) : /

Assistait en outre :

Mme Sabine LOUYOT, Secrétaire générale

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2016**
- 3. Urbanisme : débat sur le Projet d'Aménagement du Développement Durables (PADD) du futur Plan Local d'Urbanisme**
- 4. Informations**

- 4.1. Droit de préemption urbain**
- 4.2. Marchés publics – consultations**
- 4.3. Autres informations**
- 4.4. Instances intercommunales**

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance Christine GEBUS.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2016

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2016, adressé à tous les conseillers municipaux, est soumis pour approbation.

Décision du Conseil Municipal

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2016 est adopté à trois abstentions et vingt-deux voix pour.

Délibération n° 2016/64

3. Urbanisme : débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du futur Plan Local d'Urbanisme

Marc VOGEL entre en la salle du Conseil.

Monsieur le Maire rappelle que les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, dans le cadre de la révision du plan d'occupation des sols en vue de sa transformation en plan local d'urbanisme, doivent faire l'objet d'un débat en séance du Conseil Municipal.

Une réunion des commissions réunies a eu lieu le 26 avril au cours de laquelle ce document a déjà été présenté.

Il rappelle également que les objectifs poursuivis arrêtés par délibération en date du 8 janvier 2015 sont les suivants :

- Mettre en œuvre un document d'urbanisme intégrant les dispositions de la Loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement et de la Loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové ;
- Garantir la vitalité démographique de la commune : dans le cadre d'un développement raisonné de sa population en cohérence avec sa fonction de bourg centre et de pôles d'intermodalité ;
- Assurer la mixité du logement : pour répondre aux besoins de la population et permettre un parcours résidentiel sur la commune ;
- Valoriser le patrimoine bâti de la commune : en encourageant la réhabilitation du patrimoine bâti existant, ou sa rénovation dans le respect de la morphologie urbaine existante ;
- Valoriser les friches présentes dans la commune : en permettant une diversité des fonctions dans le tissu bâti ;
- Favoriser les modes de déplacements doux : en développant les cheminements piétonniers et cyclables ;
- Développer et revaloriser les activités économiques et le tourisme dans le respect du principe de mixité ;
- Préserver et encourager le développement de commerces et de services à la population afin de conforter l'offre de proximité ;
- Protéger les espaces agricoles et paysagers: en permettant de concilier une activité agricole viable économiquement, raisonnée écologiquement et respectueuse de la qualité des paysages ;
- Protéger et valoriser le patrimoine naturel, les zones humides, les paysages du Ried et les vergers de la Heid qui présentent un intérêt écologique indéniable pour la commune ;
- Prendre en compte les risques inhérents à la gestion des eaux pluviales, aux coulées de boue et aux risques d'inondation.

Les études ont permis de déboucher sur une première esquisse de PADD. Monsieur le Maire rappelle que c'est au regard du PADD que les autres pièces du plan local d'urbanisme vont ensuite être élaborées, c'est pourquoi il est important que ce document soit partagé et débattu avec l'ensemble du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire donne la parole à Alfred KLEITZ, adjoint, qui explique qu'une réunion avec les personnes publiques associées a eu lieu. Certaines d'entre elles ont félicité la qualité et la clarté du

rapport de présentation. Seule la Chambre d'Agriculture a fait une remarque quant à une meilleure prise en compte de la question agricole.

Alfred KLEITZ présente une synthèse du diagnostic et les orientations générales du projet de PADD, document qui a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux avec la convocation à la présente séance.

Vu la délibération relative à la prescription de révision du plan d'occupation des sols en vue de sa transformation en plan local d'urbanisme du 8 janvier 2015 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.153-12 ;

Vu les études réalisées dans le cadre de la révision du plan d'occupation des sols en vue de sa transformation en plan local d'urbanisme et notamment le projet de PADD ;

Le Conseil municipal :

PREND ACTE des orientations générales du PADD proposées et en débat.

Les échanges sont retranscrits ici :

Claude ZIMMERMANN rappelle que les différents points ont été développés lors des réunions de la commission urbanisme. De même, une réunion de la Commission des Commissions Réunies a permis de développer certains sujets et répondre à d'autres questionnements.

Gilbert HUTTLER fait remarquer que l'intitulé du point à l'ordre du jour invite au débat au sein du Conseil Municipal.

Orientation 1 : Aménager de manière responsable et durable le territoire de Dettwiller, en offrant un cadre de vie agréable à ses habitants

Philippe FRIEDRICH soulève que les cœurs d'îlots ou autres espaces naturels non bâtis sont essentiellement des terrains privés et qu'il est difficile pour la commune de les préserver, n'étant pas propriétaire.

Claude ZIMMERMANN annonce que quelques cœurs d'îlots appartiennent à la commune, comme la Speck ou l'île de la Zorn. De plus, cette continuité écologique est obligatoire au vu du Schéma Régional de Cohérence Ecologique pour créer un réservoir de biodiversité.

Gilbert HUTTLER pense que le texte aurait pu être plus simple et plus rationnel. L'écologie est très présente dans le document, parfois avec une insistance lourde par rapport à d'autres besoins de la commune, notamment le vieillissement de la population. Gilbert HUTTLER explique qu'il faudrait fixer des priorités et en particulier l'accessibilité des bâtiments et des cheminements.

Claude ZIMMERMANN précise qu'il faut également des logements adaptés pour les personnes âgées qui habitent souvent seules dans de grandes maisons. Ces personnes ne trouvent pas d'offre adéquate et ne veulent pas obligatoirement partir de Dettwiller.

Gilbert HUTTLER explique que cette problématique du logement vaut pour toutes les familles, pas seulement pour les personnes âgées. En effet, les couples se séparent et les besoins en logements plus petits augmentent.

Gilbert HUTTLER ajoute qu'il manque une réflexion sur la problématique de l'accessibilité.

Amaury GUERRIER explique que, à part, éventuellement, pour les cheminements, l'accessibilité des bâtiments n'est pas à prendre en compte dans le Plan Local d'Urbanisme. Ce n'est pas l'objectif de ce document.

Alfred KLEITZ ajoute que, par le biais du PLU, la question de l'accessibilité peut être abordée. Par exemple, si le souhait est de déplacer la mairie ou les écoles et de construire un nouveau bâtiment, il faut prévoir les emplacements dans le zonage du PLU.

Philippe FRIEDRICH exprime sa surprise quant à l'utilisation du mot « village » et non de bourg-centre auquel les élus étaient attachés.

Il réaffirme que l'étude faite par l'atelier InSitu comporte beaucoup d'erreurs et d'informations copiées d'internet et qu'elle est incomplète.

Philippe FRIEDRICH explique que l'atelier n'a envisagé qu'une option quant à l'évolution démographique de la commune : le vieillissement de la population et l'éclatement des familles, sans envisager l'arrivée de jeunes.

Claude ZIMMERMANN précise que les zones à urbaniser sont à destination des familles qui souhaitent construire.

Philippe FRIEDRICH demande s'il ne faut pas envisager le rachat des propriétés des personnes âgées entrant en maison de retraite par des jeunes couples.

Alfred KLEITZ rappelle que ces points sont présents dans le diagnostic et non dans les orientations devant faire l'objet de ce débat.

Philippe FRIEDRICH explique que c'est l'étude qui oriente la perception des besoins et donc des choix à faire.

Claude ZIMMERMANN informe que les bailleurs sociaux et autres investisseurs immobiliers se désintéressent totalement de notre territoire et sont plus intéressés par la construction de logements locatifs, sociaux ou non, pour permettre aux jeunes de s'installer dans le secteur.

Philippe FRIEDRICH répond qu'il faut prendre en compte la densification de l'habitation par le rachat des maisons vides.

Claude ZIMMERMANN rappelle que la commune a préempté une zone pour la création de logements pour des personnes âgées et des jeunes. Le projet n'a malheureusement pu se réaliser, le vendeur s'étant rétracté.

Amaury GUERRIER précise que l'objectif de croissance de 7 % projeté englobe ces différents cas de croissance et qu'il n'y a pas de vision unique dans l'étude.

Orientation 2 : Organiser le développement de la commune pour offrir un territoire accueillant pour tous

Gilbert HUTTLER demande ce qui est entendu par « réaménagement de la gare ».

Alfred KLEITZ répond que si le Conseil Départemental procède, un jour, à la suppression du passage à niveau, il faudra alors réaménager l'autre côté de la voie ferrée.

Claude ZIMMERMANN précise que les emplacements réservés doivent être maintenus pour permettre la connexion de la rue des Bains, rue de la Mossel et rue de Saverne avec le reste du village.

Alfred KLEITZ ajoute que cela aura un impact sur le nouveau parking.

Gilbert HUTTLER informe qu'une décision du conseil municipal permettant la protection des commerces existe et pense qu'il faudrait que cela apparaisse dans le document. Cette délibération avait créé un périmètre de protection des commerces.

Alfred KLEITZ précise qu'il n'existe qu'une délibération prise en 2010 chargeant le maire d'établir ce dossier. Il n'a été trouvé aucune trace de ce dossier.

Amaury GUERRIER demande des précisions sur ce périmètre.

Claude ZIMMERMANN répond qu'il s'agit d'une possibilité pour la commune de préempter le fonds de commerce et le bâtiment en cas de vente, et ce, afin de sauvegarder les commerces.

Il est fait lecture de la délibération prise le 18 février 2010. A ce jour, aucune démarche n'a été entreprise auprès de la Chambre de Commerce et de l'Industrie pour faire avancer ce dossier.

Philippe FRIEDRICH demande s'il y a des pistes déjà précises pour le développement de l'activité touristique, et notamment pour le projet de parc linéaire le long de la Zorn.

Alfred KLEITZ répond qu'il n'y a pas de projets précis, l'idée étant de mettre en place des zones de loisirs accessibles à tous.

Gilbert HUTTLER pense qu'il est contradictoire d'une part de vouloir préserver les milieux naturels et d'autre part, créer des parcs de loisirs à l'intérieur de ces mêmes lieux.

Alfred KLEITZ explique qu'une zone à préserver se décompose en deux : une partie où l'on préserve et l'autre où l'on montre ce que l'on souhaite préserver. Cela a un rôle pédagogique envers le public.

Orientation 3 : Modérer la consommation foncière et lutter contre l'étalement urbain

L'atelier InSitu sera informé que les chiffres sur le nombre d'habitants et de logements doivent être modifiés dans le PADD car ils ne correspondent pas aux chiffres du rapport de présentation, ainsi que le pourcentage d'objectif de croissance.

Claude ZIMMERMANN informe qu'il faut avoir une réflexion sur la vacance et Olivier SCHLATTER précise qu'il existe une taxe pour les logements vacants que la commune peut instituer.

Gilbert HUTTLER explique qu'il y a une contradiction entre vouloir préserver les cœurs d'îlots et réinvestir les dents creuses. Certaines d'entre elles seront réinvesties et pas d'autres. Le zonage aura des conséquences et pose la question des critères choisis pour ce zonage.

Alfred KLEITZ répond que la commune n'a pas la main mise sur les dents creuses et que tout dépendra des propriétaires. Quant au zonage, la commission PLU se réunira pour travailler sur ce document.

Philippe FRIEDRICH demande comment faire pour privilégier le renouvellement du parc existant.

Claude ZIMMERMANN explique qu'il existe un programme de rénovation de l'habitat ancien pour les personnes à revenus modestes.

Alfred KLEITZ ajoute qu'il faut permettre, via le règlement du PLU, les transformations des bâtiments. Le POS actuel bloque certaines transformations souhaitées par des propriétaires.

Olivier SCHLATTER explique également que la taxe d'aménagement peut encourager la transformation plus que la création d'un nouveau bâtiment.

Marc VOGEL rappelle que la DDT et autres personnes publiques associés ont insisté sur la qualité du travail fourni par l'atelier InSitu.

Philippe FRIEDRICH souhaite en savoir plus sur le développement de l'activité économique du port de Dettwiller étant donné que la commune n'a pas la mainmise sur ce port.

Alfred KLEITZ explique que c'est le Port Autonome de Strasbourg qui est compétent mais que la commune se doit de le prévoir dans le PLU pour permettre un éventuel développement souhaité.

Claude ZIMMERMANN précise que la commune devra être vigilante à la préservation de l'activité touristique du port fluvial concomitamment à l'activité économique.

Autres remarques sur l'ensemble du PADD

Politique de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques :

Philippe FRIEDRICH demande s'il y a des projets d'extension d'exploitations agricoles à Dettwiller.

Claude ZIMMERMANN répond que dans le POS actuel, il existe déjà des zones créées pour permettre des sorties d'exploitation. La Chambre d'Agriculture a proposé qu'il y ait une zone réservée pour l'installation d'une nouvelle exploitation.

Philippe FRIEDRICH propose donc d'ajouter « développer » à « maintenir l'activité agricole », proposition qui est acceptée.

Olivier SCHLATTER propose d'ajouter « haies et bocages » quant au paragraphe sur les eaux de ruissellement, après « retournement des terres, orientation des cultures », proposition acceptée.

Le présent compte-rendu de débat sera notifié à :

-Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Saverne

4. Informations

4.1. Droit de préemption urbain

Déclaration d'intention d'aliéner un bien déposée par Maître CHAPOUTOT, notaire à OSTWALD

le 21 avril 2016 : Propriété bâtie – 3 rue de la Gare
Section 1 - Parcelle (s) n° 159
Superficie : 6,93 ares

Déclaration d'intention d'aliéner un bien déposée par Maître PFISTER, notaire à HOENHEIM

le 4 mai 2016 : Propriété bâtie – 14 rue des Vosges – Zone UAa
Section 2 - Parcelle (s) n° 7
Superficie : 1,36 ares

4.2. Marchés publics – consultations

Remplacement de sources lumineuses sur mâts existants

Réception de trois offres valables :

| Entreprise | Tranche ferme | Tranches conditionnelles 1 et 2 | | Total HT | Total TTC |
|-------------|---------------|------------------------------------|------------|-------------|-------------|
| SOBECA | 30 902 € | 4 139 € | 1 707 € | 36 748 € | 44 097,60 |
| SOGECA | 40 987 € | 5 364 € | 2 201 € | 48 552 € | 58 262,40 |
| EST RESEAUX | 31 757,40 € | 4 399,80 € | 1 859,40 € | 38 016,60 € | 45 619,92 € |

Marché non attribué à ce jour

Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les travaux de rénovation intérieure de l'Eglise de Dettwiller

Réception de deux offres

| Entreprise | Total HT | Total TTC |
|------------|----------|-----------|
| VADE'MECUM | 11 370 € | 13 644 € |
| MP CONSEIL | 24 480 € | 29 376 € |

4.3. Autres informations

Travaux

Un devis pour des travaux rue de Saverne pour la réfection de bordures a été transmis à l'ensemble du Conseil par courriel. Il a été accepté et l'entreprise DIEBOLT interviendra pour 4 423,20 € TTC.

Le Conseil Départemental a prévenu il y a une semaine de sa volonté d'intervenir rue du Général Leclerc. La question est de savoir si la commune profite de ces travaux pour relever les bordures et refaire le revêtement des trottoirs sur 150 mètres environ.

Un devis de la société Lingenheld a été transmis en mairie.

Montant du devis 19 858 € HT.

Les travaux sont à effectuer dans un cadre légal, notamment par rapport au code des marchés publics.

Un dernier devis de l'entreprise DIEBOLT a été transmis à l'ensemble des conseillers pour la réfection de la rue Tim Moser (reprise du revêtement et enrobés). Si la commune profite des travaux effectués par le Conseil Départemental, l'aménagement et le repli du matériel ne seraient pas facturés.

Montant du devis : 13 170 € HT (- 2250 € HT pour l'aménagement et repli du matériel)

Il est décidé de demander des devis à d'autres entreprises.

Musique Municipale

Monsieur HUTTLER rappelle que la fête de la musique est pour la Musique Municipale, une des rares occasions pour faire les recettes nécessaires à son fonctionnement. L'organisation en parallèle, par l'OMSCAL, d'un autre point d'animation, a sans doute pesé sur la motivation de la Musique Municipale à s'investir dans l'organisation de l'édition 2016. Gilbert HUTTLER pense que la Musique Municipale devrait être seule à tenir buvette et restauration, comme cela se fait à Saverne.

4.4. Instances intercommunales

La Communauté de Communes de la Région de Saverne a fait parvenir en mairie le titre par lequel sont demandés les frais de mise à disposition du service ALSH dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Montant du titre : 16 911,11 €

La commune n'ayant pas délibéré en ce sens, un recours devra être fait : soit de manière gracieuse auprès de la CCRS soit directement auprès du tribunal administratif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le présent procès-verbal comprenant les points 1 à 4, est signé par les membres présents.

Délibération n° 2016/64 : Urbanisme : débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du futur Plan Local d'Urbanisme

C. ZIMMERMANN

O. SCHLATTER

V. FRITSCH

A. KLEITZ

B. ROLL

B. MULLER

P. FEIDT

P. FRIEDRICH

C. GEBUS

Excusé – Prouration
A M. E. JUNG

M. GRAD-ORAN

A. GRIES

A. GUERRIER

M. HUARD

G. HUTTLER

E. JUNG

Y. LONGERON

D. MEYER

V. SCHAEFFER

C. SCHAEFFTER

T. TRUMPF

M. VOGEL

Excusée

R. WEIL

S. WOLFFER

Excusé - Prouration
A M. V. SCHAEFFER

**La secrétaire de séance,
Christine GEBUS**

Pour extrait conforme

A Dettwiller, le

Le Maire, Claude ZIMMERMANN